

## **Concours DéRRRoule à la maison! 2018 (le « Concours »)**

### **Règlements officiels**

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU GAGNER UN PRIX. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. UNE DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ SOUS SERMENT ET UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POURRAIENT ÊTRE EXIGÉES. CE CONCOURS EST DESTINÉ AU VISIONNEMENT ET À LA PARTICIPATION AU CANADA UNIQUEMENT ET EST RÉGI PAR LES LOIS CANADIENNES. NE PARTICIPEZ PAS SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE.

**Une adresse électronique valide est requise pour participer au Concours.**

#### **Période du concours**

La période de participation au Concours débute le 7 février 2018 à 00 h 00 m 01 s, heure de l'Est (HE) et prend fin le 25 mars 2018 à 23 h 59 m 59 s HE (la « Période du concours »). Toutefois, les achats admissibles (définis ci-dessous) doivent avoir été effectués entre le 7 février 2018 à 00 h 00 m 01 s HE et le 18 mars 2018 à 23 h 59 m 59 s HE (la « Période de transactions ») et les demandes par la poste (définies ci-dessous) doivent également être soumises pendant la Période de transactions (telle que décrite plus en détail ci-dessous).

#### **Admissibilité**

Le Concours est ouvert à tous les résidents du Canada : (i) qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence au moment de l'inscription; ou (ii) qui sont âgés de treize (13) ans ou plus au moment de l'inscription, mais qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence (chacun, une « Personne mineure »), à condition d'avoir l'accord de leur parent ou tuteur légal qu'ils soient tous les deux liés par les présents règlements officiels du Concours (les « Règlements »). Pour pouvoir réclamer un prix, le demandeur doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence et il doit posséder une adresse électronique valide. Si un gagnant potentiel est une Personne mineure, son parent ou tuteur légal doit compléter le processus de réclamation de prix (voir les détails ci-dessous) et le prix en question sera uniquement décerné au parent ou au tuteur légal de la Personne mineure (à condition de respecter les présents Règlements). Malgré ce qui précède, les employés, les représentants ou les mandataires (et toute personne domiciliée avec un tel employé, représentant ou mandataire) de Fonds de publicité et promotion Tim Hortons (Canada) inc. (le « Commanditaire »), de Groupe TDL Corporation, d'Inmar Promotions – Canada Inc. (l'« Administrateur »), de leurs société mère, sociétés affiliées et sociétés liées, des franchisés ou titulaires de licences Tim Hortons, des agences d'experts-conseils, de publicité et de promotion du Commanditaire ou de l'organisation indépendante administrant le concours (collectivement, les « Parties au concours ») ne sont pas admissibles à participer au Concours. Les employés, les représentants ou les mandataires des franchisés ou titulaires de licences de Tim Hortons mentionnés au présent paragraphe incluent les employés, les représentants ou les mandataires qui fournissent des services de quelque manière que ce soit à un ou plusieurs restaurants Tim Hortons (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion).

REMARQUE À L'INTENTION DES PERSONNES MINEURES : Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, en effectuant des vérifications aléatoires, en tout temps et pour quelque motif que ce soit, de prendre contact avec le parent ou le tuteur légal d'une Personne mineure afin de vérifier : (i) s'il consent à être juridiquement lié par les présents Règlements au nom de la Personne mineure; (ii) s'il consent à ce que la Personne mineure participe au présent Concours; ou (iii) s'il consent à la collecte des renseignements personnels concernant la Personne mineure. Tout manquement du parent ou du tuteur légal de la Personne mineure de donner suite à une telle vérification requise à la satisfaction totale du Commanditaire selon l'échéancier précisé par celui-ci peut, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, entraîner l'exclusion de la Personne mineure concernée.

#### **Mode d'inscription et de participation**

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Pour participer au Concours, veuillez consulter le site [www.deroulealamaison.com](http://www.deroulealamaison.com) et suivre les étapes ci-après pendant la Période du concours :

1. Suivez les instructions à l'écran pour remplir complètement le formulaire d'inscription (le « Formulaire d'inscription ») en inscrivant tous les renseignements exigés, notamment : (i) votre nom, votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional), votre adresse électronique et créer un mot de passe (la date de naissance et le titre sont facultatifs); et (ii) indiquer que vous (si vous êtes une Personne mineure, votre parent ou votre

tuteur légal) avez lu les modalités des présents Règlements et que vous acceptez d'être juridiquement lié par ces modalités.

2. Après avoir réussi votre inscription, vous devez suivre les instructions à l'écran pour téléverser l'image d'un reçu (défini ci-dessous) (un « Téléversement »). En ce qui concerne un Téléversement de reçu d'achat (défini ci-dessous), ce reçu doit prouver qu'un achat admissible a été effectué selon un format clair et lisible (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion), incluant, sans toutefois s'y limiter, les renseignements suivants : (i) le nom et l'adresse postale du détaillant participant (définis ci-dessous); (ii) le code unique du reçu (le cas échéant); (iii) l'heure et la date d'achat; et (iv) l'achat d'un produit admissible (défini ci-dessous).
3. Une fois le Téléversement réussi, un écran de jeu *DéRRRoule à la maison* apparaîtra et vous devrez alors suivre les instructions à l'écran pour cliquer sur le sac de café Tim Hortons (un « Clic »). Il y a une limite d'un (1) Clic par Téléversement, indépendamment du nombre de produits admissibles énumérés sur le reçu en question.
4. Après avoir réussi un Clic : (a) vous recevrez un (1) bulletin de participation au tirage du grand prix (défini ci-dessous) (chacun, un « Bulletin de participation »); et (b) vous serez avisé par un message à l'écran si vous êtes le gagnant potentiel d'un prix secondaire.

Voici les deux (2) façons de recevoir un Reçu :

- A. Achat admissible : Si vous achetez un produit admissible énuméré à l'annexe A (chacun, un « Produit admissible ») auprès d'un détaillant de produits ou d'un restaurant Tim Hortons autorisé au Canada (chacun, un « Détaillant participant ») pendant la Période de transactions (collectivement, un « Achat admissible »), conservez votre reçu original établissant que vous avez effectué un achat admissible (chacun, un « Reçu d'achat »).
- B. Demande postale : Pour recevoir un reçu postal (chacun, un « Reçu postal », et collectivement avec les Reçus d'achat, les « Reçus ») sans avoir à effectuer un achat admissible, écrivez à la main votre nom et votre adresse postale complète sur une feuille de papier blanc de 5 po x 3 po et postez cette dernière avec une **enveloppe-réponse affranchie à l'expéditeur** à l'adresse suivante : Concours *DéRRRoule à la maison* de Tim Hortons, case postale 13432, Saint John (NB) E2L 5E7 (collectivement, une « Demande postale »). Afin d'être admissible, une Demande postale doit porter le cachet de la poste à une date incluse dans la Période de transactions et doit être reçue au plus tard le 18 mars 2018. Limite d'une (1) Demande postale par enveloppe (c.-à-d., les Demandes postales de masse dans la même enveloppe seront nulles). En outre, les Demandes postales reproduites mécaniquement ou faites d'une manière autre que ce qui est précisé aux présentes sont nulles. Après la réception d'une Demande postale admissible (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion), un Reçu postal vous sera envoyé (au moyen de l'enveloppe-réponse affranchie à l'expéditeur que vous aurez fournie).

Limite d'une (1) inscription par personne ou par adresse électronique. Limite d'un (1) Téléversement par Reçu. Limite d'un (1) Clic par Téléversement. Tout Reçu ne peut être soumis qu'une (1) seule fois. Chaque Reçu sera automatiquement annulé après son premier Téléversement ou à la fin de la Période du concours (selon la première éventualité). Veuillez conserver votre Reçu original pour vos dossiers. Tous les Reçus peuvent faire l'objet d'une vérification à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Les Reçus dont la conformité à la lettre et à l'esprit des présents Règlements ne peut pas être vérifiée à la satisfaction totale du Commanditaire selon l'échéancier précisé par celui-ci peuvent être immédiatement rejetés (auquel cas tout Bulletin de participation reçu relativement audit Reçu sera déclaré nul et non avenue, et tout droit à un Prix associé à ce Reçu sera perdu).

## Prix

Il y a un total de 10 022 prix (les « Prix ») à gagner au début du Concours. Parmi ces Prix, il y a vingt-deux (22) Grands prix (les « Grands prix ») et les 10 000 autres prix sont des prix secondaires (les « Prix secondaires »).

Grands prix : Il y a deux (2) types de Grands prix :

1. Civic 2018 de Honda : Deux (2) des Grands prix consistent chacun en un (1) véhicule Civic EX-T 2018 de Honda (chacun, un « Grand prix de Civic 2018 de Honda »). La valeur approximative au détail (VAD) de chacun des Grands prix de Civic 2018 de Honda est de 25 390,00 \$ CA, excluant les taxes, les coûts de fret et les frais d'inspection avant livraison.
2. Café Tim Hortons® GRATUIT pour un an : Vingt (20) des Grands prix consistent chacun en un (1) Prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an (chacun, un « Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an »). Le Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an consiste en une (1) Carte Tim<sup>MD</sup> (carte en plastique) de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an qui permet au gagnant de recevoir une (1) des boissons suivantes : boisson chaude de n'importe quel format, cappuccino glacé de n'importe quel format, Tim glacé de n'importe quel format ou latte

glacé de n'importe quel format (chacun, un « Prix quotidien d'un café gratuit ») chaque jour pendant la période d'activation (définie ci-après) du Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an. Le latte et le latte glacé sont sujets aux formats offerts. **Chaque Prix quotidien d'un café gratuit est disponible et ne peut être réclamé qu'une seule fois et devient nul à 23 h 59 m 59 s (heure locale du lieu où le prix est réclamé) chaque jour. Si un gagnant ne réclame pas son Prix quotidien d'un café gratuit lors d'un jour donné, ce Prix quotidien d'un café gratuit devient nul et ne peut pas être reporté à un autre jour ni être combiné au Prix quotidien d'un café gratuit d'un autre jour.** Chaque Carte Tim<sup>MD</sup> d'un Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an doit être activée par le gagnant en question au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et est valable pour 365 jours consécutifs à partir du jour où la carte est activée par le gagnant en question ou jusqu'au 30 juin 2019, selon la première éventualité (la « Période d'activation du Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an »). Il y a une limite de 365 Prix quotidiens d'un café gratuit par Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an, qui n'est possible que si le gagnant en question réclame son prix quotidien de café gratuit chaque jour de la Période d'activation du Grand Prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an. La Carte Tim<sup>MD</sup> d'un Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an ne sera délivrée qu'une seule fois. Le Commanditaire du concours n'est pas responsable de toute Carte Tim<sup>MD</sup> d'un Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an perdue, volée ou endommagée. Une fois alloué, le Prix devient l'unique responsabilité du gagnant. La valeur approximative au détail de chaque Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an est estimée à 617,00 \$ CA.

Limite d'un (1) Grand prix par personne ou par adresse électronique.

Prix secondaires : Il y a trois (3) types de Prix secondaires :

1. Carte Tim<sup>MD</sup> de 50 \$ : Cinquante (50) des Prix secondaires consistent chacun en une Carte Tim<sup>MD</sup> numérique d'une valeur de 50,00 \$ CA (chacune, un « Prix Carte Tim<sup>MD</sup> de 50 \$ »).
2. Carte Tim<sup>MD</sup> de 10 \$ : Cinq cents (500) des Prix secondaires consistent chacun en une Carte Tim<sup>MD</sup> numérique d'une valeur de 10,00 \$ CA (chacune, un « Prix Carte Tim<sup>MD</sup> de 20 \$ »).
3. Carte Tim<sup>MD</sup> de 5 \$ : Neuf mille quatre cent cinquante (9 450) des Prix secondaires consistent chacun en une Carte Tim<sup>MD</sup> numérique d'une valeur de 5,00 \$ CA (chacune, un « Prix Carte Tim<sup>MD</sup> de 5 \$ »).

Un Grand prix de Civic 2018 de Honda ne sera remis que lorsque le gagnant du prix confirmé aura tout d'abord présenté une preuve (sous une forme acceptable pour le Commanditaire) qu'il possède un permis de conduire valide (l'équivalent d'un permis de conduire de catégorie « G » en Ontario) dans la province ou le territoire dans lequel cette personne réside et une preuve (sous une forme acceptable pour le Commanditaire) d'assurance satisfaisante. Chaque Prix secondaire est assujéti aux modalités d'utilisation de l'émetteur. Aucun intérêt ne sera payé sur un Prix secondaire.

Les modalités et conditions générales qui suivent s'appliquent à tous les Prix : (i) chaque Prix doit être accepté tel quel et n'est ni transférable, ni cessible ni monnayable (sauf sur autorisation expresse et à la seule et entière discrétion du Commanditaire); (ii) il ne peut y avoir de substitution sauf au gré du Commanditaire; (iii) le Commanditaire se réserve le droit en tout temps de remplacer un Prix (en entier ou en partie) pour quelque raison que ce soit par un Prix ou un ou des éléments de Prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans toutefois s'y limiter, et à la seule et entière discrétion du Commanditaire, un prix en espèces; (iv) les caractéristiques et les aspects de chaque Prix (sauf sur indication contraire explicite ci-dessus) relèvent de la seule et entière discrétion du Commanditaire; (v) les Prix peuvent différer de ceux illustrés dans le matériel promotionnel; (vi) à la réception d'un avis, le Commanditaire pourrait exiger, à sa seule et entière discrétion, que chaque gagnant de prix confirmé prenne personnellement livraison de son prix à partir d'un lieu de livraison au Canada à un endroit raisonnablement proche de son lieu de résidence au Canada, tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, et présente une pièce d'identité adéquate (sous une forme acceptable pour le Commanditaire – y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement); (vii) chaque gagnant de prix est l'unique responsable des frais et des dépenses engagés qui ne sont pas explicitement formulés dans la description du Prix ci-dessus; (viii) chaque gagnant de prix accepte que les renoncataires (définis ci-dessus) n'offrent ou ne soient d'aucune façon responsables d'aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, en fait ou en droit, à l'égard d'un Prix, y compris, sans toutefois s'y limiter, quant à la qualité, l'état mécanique ou l'adéquation à une fin particulière de ce Prix; et (ix) les garanties relatives à un Prix (le cas échéant) sont assujétiées aux conditions des fabricants respectifs et, par conséquent, chaque gagnant convient par les présentes de se tourner exclusivement vers ces fabricants en ce qui concerne la responsabilité à l'égard d'une telle garantie.

La valeur approximative totale de tous les prix est de 117 870,00 \$ CA.

## **Sélection et notification des gagnants des Prix secondaires**

Un horodatage aléatoire établi par ordinateur, correspondant à une date et à une heure incluses dans la Période du concours sera attribué à chacun des Prix secondaires. Le participant qui effectue un Clic au moment de l'horodatage préétabli associé à un Prix secondaire (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion et en fonction de ses registres) ou immédiatement après sera le gagnant potentiel de ce Prix secondaire. Les chances de gagner un Prix secondaire dépendent du moment et de l'ordre des Clics pendant la Période du concours. Le nombre de Prix secondaires à gagner diminuera au fur et à mesure qu'ils seront réclamés durant la Période du concours. Si vous êtes réputé être un gagnant potentiel de Prix secondaire, une notification apparaîtra instantanément à l'écran. Vous devez alors suivre les instructions à l'écran afin de compléter le processus de confirmation du gagnant (détails ci-dessous), à défaut de quoi, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, vous pourriez être exclu du Concours (et, dans cette éventualité, vous perdriez tous les droits au Prix secondaire en question).

## **Sélection et notification des gagnants des Grands prix**

Le 30 mars 2018 (la « Date du tirage ») à 13 h HE, à Saint John au Nouveau-Brunswick, le Commanditaire effectuera un (1) tirage au sort (le « Tirage du grand prix ») parmi tous les bulletins de participation reçus pendant la Période du concours, et les :

1. Deux (2) premiers bulletins de participations tirés au hasard seront chacun réputés être un gagnant potentiel d'un Grand prix de Civic 2018 de Honda;
2. Vingt (20) bulletins de participation suivants tirés au hasard seront réputés être un gagnant potentiel d'un Grand prix de café Tim Hortons® GRATUIT pour un an.

Les chances de gagner un Grand prix dépendent du nombre de bulletins de participation reçus pendant la Période du concours. Le Commanditaire ou son représentant désigné tentera de communiquer au moins cinq (5) fois par téléphone avec chaque gagnant potentiel d'un grand prix (au moyen des renseignements fournis au moment de l'inscription) dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage. Si le gagnant potentiel d'un grand prix ne peut être joint dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage ou si la notification l'avisant qu'il a gagné est retourné à l'expéditeur comme étant non livrable, le Commanditaire pourrait, à sa seule et entière discrétion, exclure le participant du Concours (auquel cas le participant perdra tous ses droits au Grand prix en question) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les autres bulletins de participation reçus pendant la Période du concours (auquel cas, les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à un tel gagnant potentiel de Grand prix nouvellement sélectionné).

## **Procédure de confirmation du gagnant**

TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET OBLIGATOIRES EN CE QUI CONCERNE TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU CONCOURS. LE GAGNANT POTENTIEL D'UN PRIX N'EST PAS LE GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX MÊME SI LE SITE INTERNET L'INDIQUE, TANT QUE LE COMMANDITAIRE N'A PAS VÉRIFIÉ QUE LE GAGNANT POTENTIEL RESPECTE LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ET QUE LE GAGNANT POTENTIEL N'A PAS ÉTÉ AVISÉ DE L'EXÉCUTION DE CETTE VÉRIFICATION (CE QUI PEUT PRENDRE JUSQU'À CINQ [5] JOURS OUVRABLES). LES IMPRESSIONS D'ÉCRAN OU AUTRES ÉLÉMENTS DE PREUVE ÉTABLISSANT QU'UN PARTICIPANT A GAGNÉ EN REMPLACEMENT DU PROCESSUS DE VÉRIFICATION DÉCRIT AUX PRÉSENTES NE SERONT PAS ACCEPTÉS PAR LE COMMANDITAIRE.

REMARQUE IMPORTANTE : Nonobstant toute autre disposition des présents Règlements, tous les Prix doivent être réclamés avant 23 h 59 m 59 s HE le 30 avril 2018, à défaut de quoi ces Prix seront perdus et ne seront pas décernés. Comme il est mentionné ci-dessus, si un gagnant potentiel est une Personne mineure, l'un de ses parents ou son tuteur légal doit remplir et retourner tous les formulaires de réclamation de prix et le Prix en question sera décerné à ce parent ou tuteur légal de la Personne mineure (à condition de respecter les présents Règlements). Les prix non réclamés seront perdus et ne seront pas décernés. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les changements aux renseignements qui lui ont été fournis.

## **Confirmation des gagnants des Prix secondaires**

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ LE GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX SECONDAIRE, chaque gagnant potentiel d'un Prix secondaire est tenu de répondre correctement à une question d'habileté mathématique, sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être administrée en ligne, par courriel ou par tout autre mode électronique, par téléphone ou au moyen du formulaire de déclaration et de décharge du Commanditaire). En acceptant un Prix secondaire, chaque gagnant confirmé

d'un Prix secondaire : (i) confirme qu'il respecte les présents Règlements; (ii) reconnaît l'acceptation du Prix secondaire en question (tel quel); (iii) dégage les Parties au concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité en ce qui concerne le présent Concours, sa participation à celui-ci ou l'attribution, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix secondaire en question ou de toute partie de celui-ci; et (iv) accepte la publication, la reproduction ou toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du Concours ou de photographies ou autre ressemblance sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce présentée par le Commanditaire ou en son nom, de quelque manière ou dans quelque média que ce soit, qu'elle soit publiée, diffusée ou mise en ligne. Si le gagnant potentiel d'un Prix secondaire : (a) omet de répondre correctement à une question d'habileté mathématique; (b) ne peut pas accepter (ou n'est pas disposé à accepter) le Prix secondaire concerné (tel quel) pour une raison quelconque; ou (c) est réputé contrevenir aux présents Règlements (le tout tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion); cette personne pourrait alors, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être exclue du Concours (auquel cas elle perdra tous les droits au Prix secondaire en question).

### **Sélection et notification des gagnants des Grands prix**

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ LE GAGNANT CONFIRMÉ D'UN GRAND PRIX, chaque gagnant potentiel d'un Grand prix est tenu : (a) de répondre correctement à une question d'habileté mathématique, sans aide mécanique ou autre (qui peut, à l'entière discrétion du Commanditaire, être administrée en ligne, par courriel ou par tout autre mode électronique, par téléphone, ou au moyen du formulaire de déclaration et de décharge du Commanditaire); et (b) de signer et de retourner le formulaire de déclaration et de décharge du Commanditaire dans les cinq (5) ouvrables suivant la notification, qui (entres autres) : (i) confirme qu'il respecte les présents Règlements; (ii) reconnaît l'acceptation du Grand prix en question (tel quel); (iii) décharge les Renonciataires de toute responsabilité liée au présent Concours, à sa participation à celui-ci ou à l'attribution, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Grand prix en question ou de toute partie de celui-ci; et (iv) autorise la publication, la reproduction ou toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations à l'égard du Concours ou de photographies ou autre ressemblance, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce présentée par le Commanditaire ou en son nom, de quelque manière et dans quelque média que ce soit, qu'elle soit publiée, diffusée ou mise en ligne. Si le gagnant potentiel d'un Grand prix : (a) ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique; (b) ne retourne pas les documents du Concours dûment signés dans les délais prescrits; (c) ne peut pas accepter (ou n'est pas disposé à accepter) le Grand prix en question (tel quel) pour une raison quelconque; ou (d) est réputé contrevenir aux présents Règlements (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion); il peut alors, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être exclu du Concours (auquel cas il perdra tous les droits au Grand prix en question) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les bulletins de participation admissibles reçus et restants (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront au nouveau gagnant potentiel d'un Grand prix).

### **Vérification**

Si le Commanditaire découvre (par tout élément de preuve ou autre renseignement mis à sa disposition) qu'une personne a tenté : (i) d'utiliser plusieurs noms, identités, comptes, adresses électroniques ou un système automatisé ou robotisé, une macro, un script, ou tout autre système ou programme pour participer au Concours ou autrement y participer ou en perturber le déroulement; (ii) de présenter frauduleusement un Reçu sans l'avoir obtenu conformément à la lettre et à l'esprit des présents Règlements; (iii) de présenter à nouveau un Reçu à un moment ultérieur suivant sa présentation initiale; ou (iv) de présenter un Reçu qui a été falsifié, manipulé ou autrement modifié de quelque façon que ce soit (le tout tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion); cette personne pourrait alors être exclue du Concours à la seule et entière discrétion du Commanditaire. L'ensemble des bulletins de participation, des inscriptions, des Clics, des Demandes postales, des Reçus, des Achats admissibles ainsi que tout autre type de renseignements rattachés d'une façon ou d'une autre au présent Concours (collectivement, les « Renseignements liés au concours ») de même que les participants, peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps et pour quelque motif que ce soit. Si le Commanditaire découvre (par tout élément de preuve ou autre renseignement mis à sa disposition) qu'une personne a tenté : (i) de dépasser les limites prévues dans les présents Règlements; ou (ii) d'utiliser plusieurs noms, identités, comptes, adresses électroniques ou un système automatisé ou robotisé, une macro, un script, ou tout autre système ou programme pour participer au Concours ou autrement y participer ou en perturber le déroulement, cette personne pourrait alors être exclue du Concours à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité, d'admissibilité ou de conformité aux présents Règlements (sous une forme acceptable pour le Commanditaire, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) : (i) afin de vérifier l'admissibilité d'une personne à participer au présent Concours; (ii)

afin de vérifier l'admissibilité ou la conformité aux présents Règlements de tout renseignement soumis et lié au Concours (ou présumé l'avoir été); ou (iii) pour toute autre raison jugée nécessaire par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, aux fins de l'administration du présent Concours conformément à la lettre et à l'esprit des présents Règlements. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du Commanditaire, dans le délai indiqué par celui-ci, pourrait entraîner l'exclusion du participant, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le ou les serveurs du Concours constituent l'unique moyen de déterminer la date et l'heure dans le cadre du Concours. Les Renoncataires n'assument aucune responsabilité quant aux renseignements liés au concours, qui sont perdus, tardifs, incomplets, invalides, inintelligibles ou mal acheminés; ces renseignements seront exclus. Dans l'éventualité d'un conflit quant à l'identité de la personne ayant soumis une inscription donnée, le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique utilisée pour l'inscription sera réputé être le participant. Le « Titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur d'accès en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse soumise. Un gagnant potentiel pourrait être tenu de fournir la preuve qu'il est le Titulaire autorisé du compte associé à l'inscription en question. Sans restreindre la portée de ce qui précède, un formulaire d'inscription pourrait être rejeté (à la seule et entière discrétion du Commanditaire) s'il n'est pas dûment rempli, s'il ne contient pas tous les renseignements exigés et s'il n'est pas reçu pendant la Période du concours. Tous les renseignements personnels ou autres demandés par le Commanditaire et fournis à celui-ci aux fins du Concours doivent être vrais, complets et exacts, et n'être aucunement trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exclure un participant, si ce dernier fournit des données personnelles fausses, incomplètes, inexactes ou trompeuses (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) à n'importe quelle étape du Concours.

## **Règles générales**

La valeur au détail approximative des Grands prix (établis ci-dessus) se fonde sur les valeurs approximatives des Prix au Canada au moment d'imprimer les présents Règlements. Ces valeurs au détail approximatives excluent les taxes applicables. Les taxes exigibles devront être payées par les gagnants.

Tous les renseignements liés au Concours deviennent la propriété du Commanditaire. Chaque participant (et s'il s'agit d'une Personne mineure, son parent ou tuteur légal) convient par les présentes (et accepte de le confirmer par écrit) : (i) de dégager les Renoncataires de toute responsabilité, de toute perte ou de tout dommage découlant de sa participation au Concours y compris, sans toutefois s'y limiter : une défaillance du site Internet du Concours pendant le Concours, une défaillance technique ou un autre problème de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les problèmes liés au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou au logiciel, le défaut de réception, de captation ou d'enregistrement des renseignements liés au concours, quelles qu'en soient les raisons, ainsi que les préjudices ou les dommages à l'ordinateur ou à un autre appareil du participant ou à celui d'une autre personne, liés à la participation au Concours ou en découlant) et, le cas échéant, l'attribution, la réception, la possession l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un Prix; (ii) qu'en aucune circonstance, le participant ne sera autorisé à obtenir une compensation, et le participant renonce par les présentes à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, à l'exception des dépenses réelles engagées; (iii) que toutes les causes d'action découlant du présent Concours ou d'un Prix décerné ou y étant liées doivent être réglées individuellement sans recourir à aucune forme de recours collectif; et (iv) que les réclamations, les jugements et les montants accordés doivent se limiter aux frais réels engagés, à l'exclusion des honoraires de services juridiques et des frais judiciaires.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exclure du Concours toute personne qui nuit au processus d'inscription ou de participation ou manipule le site Internet du Concours. Le Commanditaire se réserve le droit, et sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (« RACJ ») au Québec, de retirer, de modifier ou de suspendre le présent Concours (ou de modifier les présents Règlements) de quelque façon que ce soit, dans l'éventualité où une cause indépendante de la volonté raisonnable du Commanditaire nuit au bon déroulement du présent Concours comme le prévoit les présents Règlements, y compris, sans toutefois s'y limiter, une erreur, un problème technique, un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude ou une défaillance technique. Toute tentative visant à porter atteinte intentionnellement à un site Internet ou à nuire au déroulement légitime du présent Concours de quelque façon que ce soit (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) constitue une contravention aux lois pénales et civiles. Advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer les recours ou de réclamer des dommages-intérêts dans les limites permises par la loi. Avec le consentement de la Régie, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou d'interrompre le présent Concours, ou de modifier les présents Règlements, de quelque façon que ce soit sans préavis ni obligation, dans le cas d'un accident ou d'une erreur d'impression ou

d'administration, ou de toute autre erreur de quelque nature qu'elle soit, ou pour toute autre raison que ce soit. Sans restreindre la portée de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de faire passer un autre test d'habileté qu'il juge approprié en fonction des circonstances ou pour se conformer aux lois applicables.

Les participants qui choisissent de participer au moyen d'un appareil mobile compatible (ce qui, il est entendu, est facultatif et non obligatoire) sont les seuls responsables des frais applicables.

En s'inscrivant au Concours, chaque participant (et s'il s'agit d'une Personne mineure, son parent ou tuteur légal) accepte d'être juridiquement lié par les présents Règlements et les décisions du Commanditaire ou de l'organisation indépendante du Concours, lesquelles décisions sont définitives à tous égards, et consent à respecter ces règlements et ces décisions. En participant au présent Concours, chaque participant (et, s'il s'agit d'une Personne mineure, son parent ou tuteur légal) accepte que le Commanditaire utilise son nom, sa voix, sa municipalité, sa ville, sa province, son territoire ou son pays de résidence et sa photographie dans toute publicité ou annonce présentée par le Commanditaire sans rémunération ni autre avis, sauf là où la loi l'interdit.

Les renseignements personnels seront recueillis, utilisés et communiqués par le Commanditaire, l'administrateur et leurs représentants désignés respectifs à des fins d'administration du Concours conformément aux présents Règlements. En s'inscrivant au présent Concours, chaque participant consent expressément à ce que le Commanditaire, l'administrateur et leurs représentants désignés recueillent, stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis dans le cadre de la participation au Concours à des fins d'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (publiée au [www.timhortons.com](http://www.timhortons.com)). La présente section n'a pas pour effet de limiter les autres consentements qu'une personne peut donner au Commanditaire ou à d'autres personnes relativement à la collecte, l'utilisation ou la communication de ses renseignements personnels.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède et par souci de clarté, en s'inscrivant au Concours, chaque participant (et s'il s'agit d'une Personne mineure, son parent ou tuteur légal) consent à ce que le Commanditaire prenne contact avec lui aux fins de ce Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, les avis d'admissibilité aux prix et les rappels de réclamation des prix. Vous pouvez vous désabonner de ces avis en envoyant un courriel à [guestservices@timhortons.com](mailto:guestservices@timhortons.com), auquel cas votre inscription au Concours sera supprimée et vous ne serez plus admissible à vous inscrire ou à participer, à moins de vous réinscrire.

Si, en raison d'une erreur ou de toute autre raison, il y a plus de réclamations de prix (à tout niveau de prix) que le nombre de prix énoncés dans les présents Règlements (à tout niveau de prix), le Commanditaire se réserve le droit d'annuler les réclamations de prix invalides (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion), d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix admissibles (tel qu'établi par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) afin de décerner le bon nombre de prix (à tout niveau de prix). En aucun cas, le Commanditaire ne sera responsable d'un nombre de prix plus élevé que celui indiqué dans les présents Règlements (à tous les niveaux de prix).

À l'intention des résidents du Québec : Tout litige relatif au déroulement ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'une décision soit rendue. Tout litige lié à l'attribution d'un prix ne peut être soumis à la Régie qu'en vue de permettre aux parties d'en arriver à un règlement.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités de la version anglaise des présents Règlements et les déclarations ou autres énoncés contenus dans tout matériel relatif au Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, le formulaire d'inscription, le site Internet du Concours, la version française des présents Règlements et la publicité dans les points de vente, la publicité télévisée, imprimée ou en ligne, les modalités des présents Règlements en langue anglaise prévaudront, régiront et auront préséance avec toute la rigueur permise par la loi.

Une liste des gagnants des Grands prix, incluant leur prénoms et noms de famille, pourra être consultée sur le site Internet du Concours à partir du 18 mai 2018. Leurs municipalités ou leurs villes de résidence pourraient également être présentées de façon graphique.

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination aux personnes de tout genre.

---

## Annexe A

### Produits admissibles

12 dosettes K-Comp à usage unique de café de mélange original Tim Hortons 063209083885  
14 dosettes K-Comp à usage unique de café de mélange original Tim Hortons 063209057282  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café de café décaféiné Tim Hortons 063209083892  
14 dosettes K-Comp à usage unique de café de café décaféiné Tim Hortons 063209057275  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209083908  
14 dosettes K-Comp à usage unique de café de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209072377  
12 dosettes K-Comp à usage unique de thé infusé Tim Hortons 063209084745  
14 dosettes K-Comp à usage unique de thé infusé Tim Hortons 060731020302  
8 dosettes à usage unique de cappuccino à la vanille française Tim Hortons 060731020265  
14 dosettes à usage unique Tassimo T-Discs de café de mélange original Tim Hortons 066188090400  
14 dosettes à usage unique Tassimo T-Discs de café décaféiné Tim Hortons 066188090417  
14 dosettes à usage unique Tassimo T-Discs de thé infusé Tim Hortons 066188002205  
Boîte de de 930 g de café de mélange original Tim Hortons 063209072278  
Boîte de de 875 g de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209091224  
Sac de 300 g de café de mélange original Tim Hortons 063209082314  
Sac de 400 g de café de mélange original Tim Hortons 063209082321  
Sac de 300 g de café décaféiné Tim Hortons 063209083922  
Sac de 400 g de café décaféiné Tim Hortons 063209082352  
Sac de 300 g de café en grains entiers Tim Hortons 063209083946  
Sac de 300 g de café de mouture régulière Tim Hortons 063209089337  
Sac de 300 g de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209082277  
Sac de 400 g de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209082284  
Boîte de 454 g de cappuccino à la vanille française Tim Hortons 063209093709  
Boîte de 500 g de chocolat chaud Tim Hortons 63209090692 et 063209090654  
Boîte de 500 g de chocolat chaud à la canne de bonbon Tim Hortons 063209090651  
72 dosettes K-Comp à usage unique de café de mélange original Tim Hortons 063209090234  
72 dosettes K-Comp à usage unique de café décaféiné Tim Hortons 063209090135  
72 dosettes K-Comp à usage unique de café de torréfaction foncée Tim Hortons 063209108502  
Boîte de 1,36 kg de café de mélange original Tim Hortons 063209088859  
Ensemble de 30 dosettes à usage unique assorties de café Tim Hortons 063209085414  
30 dosettes à usage unique de café de mélange original Tim Hortons 063209086879  
30 dosettes à usage unique de café de torréfaction foncée Tim Hortons 63209086893  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café à la vanille française Tim Hortons 063209096007  
Sac de 300 g de café à la vanille française Tim Hortons 063209095949  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café aux noisettes Tim Hortons 063209096014  
Sac de 300 g de café aux noisettes Tim Hortons 063209095956  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café de torréfaction française Tim Hortons 063209095994  
Sac de 300 g de café de torréfaction française Tim Hortons 063209095932  
12 dosettes K-Comp à usage unique de café colombien Tim Hortons 063209095963  
Sac de 300 g de café colombien Tim Hortons 063209095925  
30 dosettes K-Comp à usage unique de café colombien Tim Hortons 063209095918  
Cappuccino glacé en bouteille Tim Hortons – Original 063209036614  
Cappuccino glacé en bouteille Tim Hortons – Vanille 063209036621  
Cappuccino glacé en bouteille Tim Hortons – Moka 063209036638  
Cappuccino glacé en bouteille Tim Hortons – Léger 063209104467  
Cappuccino glacé en bouteille Tim Hortons – Caramel 063209104474  
20 sachets de thé Earl Grey Tim Hortons 063209096502 et 063209107529  
20 sachets de tisane à la camomille Tim Hortons 063209096557  
20 sachets de tisane à la menthe poivrée Tim Hortons 063209096601 et 063209107536  
20 sachets de tisane miel et citron Tim Hortons 063209096656  
20 sachets de thé Petit déjeuner anglais Tim Hortons 063209096700  
20 sachets de thé Orange Pekoe décaféiné Tim Hortons 063209096755  
20 sachets de thé pomme et cannelle Tim Hortons 063209096854  
20 sachets de thé chai Tim Hortons 063209096878 et 063209107543  
20 sachets de thé vert Tim Hortons 063209096908 et 063209107512  
20 sachets de thé Orange Pekoe Tim Hortons 063209096922  
20 sachets de thé blanc aux bleuets Tim Hortons 063209097004  
20 sachets de thé aux épices d'automne Tim Hortons 063209096885  
20 sachets de thé blanc à la grenade Tim Hortons 063209097028  
72 sachets de thé Orange Pekoe Tim Hortons 063209107604

---